

Politique en matière d'accessibilité et plan d'accessibilité pluriannuel

1. Déclaration d'engagement

Coffrages Synergy s'engage à assurer l'égalité d'accès et la participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permet de préserver leur dignité et leur indépendance.

Nous croyons en l'intégration, et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun. Nous le ferons en éliminant et en empêchant les obstacles à l'accessibilité et en répondant à nos exigences en matière d'accessibilité en vertu des lois ontariennes sur l'accessibilité.

2. Application et portée

Cette politique et ce plan d'accessibilité pluriannuel sont faits en vertu des exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (« LAPHO ») et du Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées. Cette politique et ce plan d'accessibilité pluriannuel seront examinés et mis à jour au besoin au moins tous les cinq ans et affichés sur notre site Internet.

3. Formation

Coffrages Synergy s'engage à former du personnel et des bénévoles en vertu des lois sur l'accessibilité de l'Ontario et les aspects du *Code des droits de la personne de l'Ontario* qui se rapportent aux personnes handicapées. Coffrages Synergy formera ses employés et ses bénévoles sur l'accessibilité en ce qui concerne leurs rôles spécifiques.

4. Normes pour l'information et les communications

a. Formats accessibles et aides à la communication

Sur demande, et conformément au Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées, Coffrages Synergy fournira ou organisera la fourniture de formats accessibles et de soutiens de communication pour les personnes handicapées en temps opportun et à un coût qui n'est pas supérieur au coût facturé aux autres personnes, le cas échéant. Coffrages Synergy consultera la personne qui fait la demande afin de déterminer l'adéquation d'un format accessible ou d'un soutien de communication et d'aviser le public de la disponibilité de ces formats et supports.

b. Processus de rétroaction

Conformément aux exigences du Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées, Coffrages Synergy veille à ce que ses processus de rétroaction soient accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en organisant des formats accessibles et des mesures de soutien en matière de communication, sur demande. Nous informerons le public de la disponibilité des formats accessibles et des supports de communication et publierons cette information en ligne.

Si vous avez des questions au sujet de cette politique ou de nos initiatives d'accessibilité, veuillez nous le faire savoir. Les commentaires sur cette politique et les mesures d'accessibilité de l'entreprise sont les bienvenus. La rétroaction peut être fournie par divers moyens et sous diverses formes. Si vous avez des questions, des préoccupations ou des commentaires, veuillez communiquer avec :

Coffrages Synergy
56 chemin Lavaltrie
Lavaltrie, Québec, J5T 2H1
Téléphone : 450 586 1400
Courriel : info@synergy.ca

Tous les commentaires reçus seront examinés dans un délai raisonnable et Coffrages Synergy prendra toutes les mesures appropriées pour régler les problèmes soulevés. Toutes les plaintes seront traitées conformément au processus de plainte de Coffrages Synergy.

c. Sites et contenus Web accessibles

Conformément aux exigences de conformité énoncées dans le Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées et sous réserve d'exceptions applicables, Coffrages Synergy veillera à ce que son site Web et le contenu Web applicable soient conformes aux Lignes directrices sur l'accessibilité du contenu Web du World Wide Web Consortium (WCAG) 2.0 (Niveau AA), (autres que les critères de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) et le critère de succès 1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée)) d'ici le 1^{er} janvier 202

d. Procédure d'urgence

Lorsque Coffrages Synergy prépare des procédures d'urgence, des plans ou des renseignements sur la sécurité publique et met ces renseignements à la disposition du public, il doit fournir l'information dans un format accessible ou avec des supports de communication appropriés, dès que possible, sur demande.

5. Normes pour l'emploi

Coffrages Synergy s'engage à s'assurer que ses pratiques d'emploi sont conformes à la LAPHO, au Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées et au Code des droits de la personne de l'Ontario.

a. Recrutement

Coffrages Synergy s'engage à faire en sorte que ses processus de recrutement et d'évaluation soient équitables et accessibles. Les mesures prises par Coffrages Synergy pour assurer la conformité sont les suivantes :

- Spécifier que des mesures d'adaptation sont disponibles pour les candidats handicapés dans le matériel de recrutement et en ce qui concerne les entrevues et les évaluations.
- Fournir cette information aux nouveaux employés dès que possible après l'embauche.
- Fournir des renseignements à jour sur les politiques d'adaptation aux employés lorsque des changements se produisent.
- Consulter l'employé pour déterminer l'adéquation du format ou du soutien.

b. Formats accessibles et aides à la communication pour les employés

Lorsqu'un employé handicapé le demande, Coffrages Synergy consultera l'employé pour fournir ou prendre des dispositions pour la fourniture de formats accessibles et de soutiens de communication pour l'information (a) nécessaire pour effectuer le travail de l'employé et (b) généralement à la disposition des employés sur le lieu de travail.

c. Plans d'adaptation individualisés et documentés

Coffrages Synergy Formwork a mis en place un processus d'élaboration de plans d'adaptation individuels et de politiques de retour au travail pour les employés qui ont été absents en raison d'un handicap.

Coffrages Synergy a développé et maintient un processus de retour au travail pour ses employés qui se sont absentés du travail en raison d'un handicap et qui ont besoin d'accommodements pour retourner au travail. Le processus comprend des mesures à prendre pour faciliter le processus de retour au travail et utilise les plans d'adaptation individuels documentés. Pour plus de détails sur le processus de retour au travail, les employés peuvent se référer au service des ressources humaines.

d. Perfectionnement et avancement professionnels, réaffectation

Coffrages Synergy doit tenir compte des besoins d'accessibilité et/ou des plans d'adaptation individuels des employés lorsqu'ils utilisent des processus de gestion du rendement, fournissent le perfectionnement professionnel et l'avancement, et utilisent le redéploiement.

6. Normes d'accessibilité pour nos installations

Coffrages Synergy s'engage à concevoir nos installations exemptes de barrières et accessibles à toutes les personnes que nous servons. Coffrages Synergy se conformera aux normes de conception des espaces publics en ce qui concerne les espaces publics qui sont nouvellement construits ou réaménagés conformément aux exigences du Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées.

7. Formats des documents

Sur demande, toutes nos politiques peuvent être mises à disposition dans un format accessible et nous pouvons fournir ou prendre des dispositions pour fournir des supports de communication au besoin.